République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

PROCES-VERBAL

Séance du 23 octobre 2026

L'an 2026 et le 23 octobre à 19 heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 19/10/2026

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : DAGUET Eloïse, FONTAINE Eugénie, GÉNÉRALI Cécile, MERCIER Mélanie, ROUSSEAU MERCIER Angéline, ROYER Anne-Charlotte, SCHWARTZ Béatrice, MM : BAUR Grégory, DEVANNE Alex, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoit

Excusés ayant donné procuration : MM : BERTRAND Gilles à Mme SCHWARTZ Béatrice, DELAPLANCHE André à Mme GÉNÉRALI Cécile, DUVERGER Thibaud à M. TRINQUET Benoit

A été nommé secrétaire : M. SAUVAGE Pascal

Ordre du jour :

- Validation des décisions de la conférence de l'Entente musicale du Beaunois du 23/09/2026
- Présentation rapports 2025 SMEANN sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement
- Devis réalisation d'une fresque sous le préau du périscolaire
- Devis sonorisation du bourg
- Devis chauffage réversible de l'épicerie
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Devis signés depuis Conseil Municipal du 18 septembre 2026		Montant TTC
Deret	Remplacement serrure porte bureau adjoints	832,80 €
Serinove	Panneau "l'écoliere"	114,00 €
Total	Carburants septembre	336,54 €
La Poste	Affranchissements septembre	15,26 €
Super U	Fournitures diverses	130,21 €
Weldom	Fournitures diverses	141,04 €
Fabregue	Fournitures diverses (papier, enveloppes electorales)	185,10 €
Sarl Martinez	Réparation rideau métallique de l'épicerie	2 026,13 €
Les Délices de Saint Louis	Repas des ainés	2 408,10 €
Superette de Nibelle	Fournitures diverses inauguration + bouteilles gaz	316,35 €

Validation décisions conférence Entente Musicale du Beaunois du 23/09/2026

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La convention de l'Entente musicale en date du 18/09/2023,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de compléter les tarifs et de valider le retour de la commune de Juranville au sein de l'Entente,
- Que ces informations doivent être approuvées par l'ensemble des communes membres de l'Entente musicale du Beaunois,

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** le tarif de l'offre « 2 instruments sans formation musicale » de l'école de musique du Beaunois tel que présenté :

TARIFS 2026-2027				
Commune	Entente		Hors Entente	
	< 25 ans		< 25 ans	
Discipline	1 personne	2ème personne et + de la même famille	1 personne	2ème personne et + de la même famille
Eveil et initiation musicale	146 €	102 €	219 €	153 €
Formation musicale	181 €	126 €	271 €	190 €
Formation musicale + 1 instrument (30mn)	406 €	285 €	609 €	426 €
2ème instrument	133 €	93 €	200 €	140 €
	Adultes + 25 ans		Adultes + 25 ans	
Formation musicale + 1 instrument (30mn)	699 €	490 €	1 049 €	735 €
2 instruments	699 €	490 €	1 049 €	735 €
Formation instrumentale	551 €	385 €	825 €	578 €
Chant (30mn)	210 €	147 €	315 €	221 €
Ensemble vocal (1h)	105 €	72 €	150 €	105 €
Location instrument	40€ / trimestre			

- **VALIDENT** le retour de la commune de JURANVILLE au sein de l'Entente et l'avenant à la convention de l'Entente musicale du Beaunois qui en résulte (annexe jointe constatant ce retour).

Présentation rapports 2025 SMEANN sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement

En l'absence de M. Thibaud DUVERGER, Président du SMEANN, les membres du conseil municipal décident de reporter ce sujet à la prochaine séance.

Devis réalisation fresque sous le préau du périscolaire

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 18 septembre le conseil municipal a délibéré sur le choix des entreprises pour la rénovation du préau du périscolaire. Il convient maintenant de statuer sur la réalisation d'une fresque en remplacement de l'existant.

Un devis est présenté :

Fresque préau périscolaire	Fournisseur	HT
Graphiste freelance	SOFIJO	4 770,00 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à bulletin secret de 13 OUI et 2 BLANCS,**

- **APPROUVENT** le projet de réalisation en collaboration avec l'école Roger Giry de Nibelle et les habitants volontaires,
- **APPROUVENT** le devis de la société SOFIJO pour un montant de 4 770.00€ HT,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2026, en section d'investissement au compte 2138,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis sonorisation du bourg

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient de compléter l'installation de la sono de la salle des fêtes pour les cérémonies au monument aux morts. Un devis est présenté :

Sonorisation du bourg	Fournisseur	HT	TTC
Ensemble complet UHF sans fil	SARL France PROJECTEURS	540,83 €	649,00 €

Les membres du conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société SARL FRANCE PROJECTEURS pour un montant de 540.83€ HT, soit 649.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2026, en section d'investissement au compte 2188,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis chauffage réversible de l'épicerie

Les membres du conseil municipal décident de reporter le débat à la prochaine séance afin d'élargir le choix de dispositifs de chauffage réversible.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
  - A précisé les modalités d'organisation de la cérémonie du 11 novembre (11h30).
  - A pris note de la volonté d'organiser l'inauguration de l'œuvre « l'écolière », le 10 novembre avec les enfants de l'école et le 11 novembre avec les Nibellois.
  - Rappelle l'invitation des conseillers municipaux de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) le 14 novembre au Château de Chamerolles.
  - Fait le point sur le projet isolation /géothermie dont l'étape de validation du contenu technique a été passée le 19 octobre dernier. La Banque des Territoires est en contact pour étudier le financement correspondant. Le montant à financer reste soumis à la réception des devis (appels d'offre à lancer par la CCPG en novembre) et l'obtention des subventions sollicitées.

- Informe de l'accord de l'EPFLI (Établissement public foncier local interdépartemental Cœur de France) pour accompagner la commune dans l'acquisition et la gestion du projet relatif au bien immobilier sis au 33, rue Saint Sauveur.

- Madame Béatrice SCHWARTZ
  - Questionne sur la confection du bulletin municipal à venir. Les demandes ont été transmises aux associations pour l'envoi de leurs articles respectifs d'ici le 10 novembre. Contact sera pris avec l'imprimeur pour une prestation en décembre.

- Monsieur Pascal SAUVAGE
  - Fait le point sur les travaux à venir en novembre : curage et fauchage de fossés.
  - Informe des réunions et webinaires suivis sur les OLD (obligations légales de débroussaillement). Dans un premier temps, la commune est chargée de la communication auprès des particuliers concernés (PanneauPocket, site internet). Une réunion publique est envisageable avec l'aide des services de l'Etat.
  - Informe de la pose prochaine d'un radar pédagogique temporaire à l'entrée du village sur la route de Chambon.

- Madame Cécile GÉNÉRALI
  - A assisté au séminaire organisé par la CCPG sur l'enfance et la parentalité. L'évolution des modes de garde pose question face aux départs en retraite de nombre d'assistantes maternelles.

- Monsieur Grégory BAUR
  - S'inquiète du stationnement dangereux de véhicules aux abords de l'épicerie. Le conseil s'interroge sur les solutions à apporter à ce sujet récurrent (peinture jaune sur les trottoirs, présence de potelets, ...).
  - Questionne sur un éventuel projet de vidéoprotection sur la commune de Nibelle. Catherine RAGOBERT précise que des contacts ont été pris avec les services de la gendarmerie il y a plusieurs années, restés sans suite en raison du coût d'installation.

- Monsieur Benoit TRINQUET
  - Signale de nombreuses dégradations sur la lisse le long du CD30 route de Chambon. Un nouveau tronçon de remplacement par des potelets sera prévu dans le budget 2027.

- Madame Anne-Charlotte ROYER
  - S'inquiète de la vitesse des véhicules et de l'état de la route du Gatinais.
  - Précise que les obligations en matière de débroussaillement sont désormais signalées sur les certificats d'urbanisme.
  - Propose d'étudier l'installation de lockers (casiers de livraison / envoi de colis) à Nibelle comme un service à la population.

- Madame Eugénie FONTAINE
  - Évoque l'organisation par l'APESN du carnaval le 4 avril 2027 à St Michel avec la participation des communes volontaires du regroupement scolaire. Réunion d'information prévue le 4 novembre à 18h30.

- Madame Eloïse DAGUET
  - Revient sur l'organisation par les Amis de la bibliothèque du spectacle musical de qualité « The Two WoWmen Shower » le dimanche 11 octobre dernier. Une quarantaine de personnes étaient présentes. L'association a pris en charge les frais prélevés par la SACEM.

- Madame Angéline ROUSSEAU-MERCIER
  - Se félicite de la satisfaction générale des participants aux repas des Aînés le 18 octobre dernier. La qualité de la décoration a été relevée : un grand merci à tous ceux qui y ont contribué.

- Attire l'attention sur des intrusions et/ou démarchages dont des administrés font l'objet. Il convient de contacter la gendarmerie et porter plainte (en ligne).

- Madame Mélanie MERCIER
  - Prépare la prochaine matinée citoyenne le samedi 7 novembre. Une visite chez le pépiniériste permettra de passer commande du fleurissement d'automne.
  - S'accorde à considérer que la haie desséchée le long du terrain de tennis devra être arrachée.

Prochaine séance le 20 novembre

En mairie, le 26/10/2026
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Pascal SAUVAGE

